



**ARRÊTÉ PORTANT DELEGATION DANS LES
FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL
DE MADAME ISABELLE PAUMIER
ADJOINT ADMINISTRATIF**

Le Maire de la Commune de LANFAINS,

Vu les articles L 2122-30, L 2122-32 et R 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2020, nommant Mme Isabelle Paumier en qualité d'adjoint administratif territorial, dans les fonctions d'agent permanent,

Considérant que Mme Isabelle PAUMIER, adjointe administrative territoriale exerce les fonctions d'agent d'accueil chargée des fonctions d'état civil à LANFAINS et dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans une série de domaines,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Mme Isabelle PAUMIER, fonctionnaire territoriale titulaire exerçant l'emploi permanent d'assistante administrative chargée des fonctions d'état civil, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité, dans certaines fonctions d'officier d'état civil.

Article 2 : À ce titre, Mme Isabelle PAUMIER sera exclusivement chargée de :

- la délivrance de copies, extraits d'état civil quelle que soit la nature des actes.
- la mention en marge de tout acte ou jugement sur les registres de l'état civil ;

Mme Isabelle PAUMIER sera également chargée de mettre en œuvre la procédure de vérification des données à caractère personnel contenues dans les actes de l'état civil.

Article 3 : Mme Isabelle Paumier, fonctionnaire territoriale titulaire est déléguée pour recevoir les déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance antérieure à la naissance, de la transcription des décès, de dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.

Article 4 : Mme Isabelle Paumier, fonctionnaire territoriale titulaire, est également déléguée, sous ma responsabilité et ma surveillance, à la légalisation des signatures conformément à l'article L 2122-30 du CGCT.

Article 5 : Une expédition du présent arrêté sera :

- remise à l'intéressée ;
- annexée au registre d'état civil de la commune de LANFAINS ;
- transmise à M. le Préfet des Côtes d'Armor
- transmise à M. le procureur de la République près le tribunal de grande instance de ST BRIEUC

Fait à LANFAINS, le 30 mars 2026

Le Maire,

David TOLLEMER

Notifié à l'intéressée, le 30/03/2026.....

L'agent,